



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés
a
Mon
bel



21068240

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

- 2 JUIN 2021

Greffe
D'ENTREPRISE MONS

N° d'entreprise : **0474 363 256**

Nom

(en entier) : **Tailleur de rêves**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Belle-Vue, 23 - 7100 La Louvière**

Objet de l'acte : Décision actée au Conseil d'Administration du 14 décembre 2020 - Pouvoirs spéciaux

DECISIONS

1. Fin de mandats et retrait des pouvoirs spéciaux

Les membres du Conseil d'administration ont mis fin, à l'unanimité, au mandat spécial de la SRL SOGELYS, dont le siège social est situé à 1300 Limal, Avenue des Hortensias, 35, inscrite à la BCE sous le numéro 0439.329.826, dûment représentée par son mandataire spécial Monsieur Vincent MOREAUX, avec effet rétroactif au 31 octobre 2020.

Le Conseil d'administration a également mis fin au mandat de Directeur Général de Monsieur Vincent MOREAUX et de lui retirer tous les pouvoirs spéciaux qui lui avaient été attribués avec effet rétroactivement au 31 octobre 2020.

2. Pouvoirs spéciaux

Le Conseil d'administration reprend les pouvoirs spéciaux, chaque administrateur pouvant les exercer individuellement.

3. Pouvoirs de signature

Les pouvoirs de signature sont exercés par les administrateurs, individuellement pour les paiements inférieurs à 10.000 EUR HTVA par opération et à deux pour les paiements d'un montant à partir de 10.000 EUR HTVA par opération.

2. Pouvoirs pour les formalités de publication

Le Conseil d'administration mandate Madame Aline DE WALSCHE, conseil juridique, en vue de procéder aux formalités de publication requises en vertu des décisions qui précèdent.

Jean-Marie LIMPENS
Président du Conseil d'administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).